

# « Aller au procès pour une grosse affaire financière est impossible »

Le journaliste judiciaire Nicolas Keszei a suivi pendant plus de dix ans pour le quotidien « L'Echo » le dossier Fortis. Dans son livre « Fortis, le procès volé », il raconte les coulisses inédites d'un échec cuisant, « reflet d'un système judiciaire belge malade ».

## ENTRETIEN

AMANDINE CLOOT

**F**ortis, le procès volé relate en détail l'affaire Fortis, entamée à la spectaculaire chute de la banque en 2008, ponctuée par la chute du gouvernement Leterme la même année et terminée en 2020, sans jugement, avec des inculpés définitivement innocentés. Ou comment ce qui aurait pu être le procès du siècle a fini en 2020 sur la prescription des faits.

**L'une des grosses révélations de votre livre, c'est l'erreur de stratégie reconnue par le parquet : il aurait fallu poursuivre au pénal les sociétés liées au dossier Fortis et pas uniquement leurs patrons. Pourquoi ?**

Les sociétés (Fortis, BNP Paribas et Ageas) ont les moyens, sont réassurées. Les dirigeants (dont Maurice Lippens, ex-président et Jean-Paul Votron, ex-CEO, NDLR) sont peut-être « à l'aise » mais ils n'auraient jamais été capables de dédommager toutes les victimes. Donc oui, il s'agit d'une erreur monumentale. Leur renvoi en correctionnelle aurait été aussi, bien sûr, un moyen de pression pour les amener à transiger.

**C'est tellement gros à la lecture : s'agit-il d'une erreur volontaire ?**

On a envie de le penser et beaucoup de gens le pensent, mais je n'ai pas eu la réponse dans mon enquête. Ce que je sais, c'est que dans un procès extrêmement important, cette décision a été prise de manière isolée par une personne, acceptée de manière isolée par une autre et ce n'est pas normal. On parle d'un système gravement malade.

**Le titre de votre livre fait référence aux anciens petits actionnaires de Fortis, les grands perdants de cette affaire, selon vous, même s'ils ont obtenu des indemnités...**

Ils avaient le droit de savoir ce qu'il s'est passé exactement, tout le monde avait le droit de savoir. On parle d'argent public qui plus est. Bien sûr que la transaction décidée aux Pays-Bas - 1,3 milliard d'euros a été versé par Ageas aux 290.000 actionnaires environ qui sont montés dans l'accord - est la plus importante jamais réalisée en Europe. Avoir réussi à asseoir toutes les parties autour de la table, c'est déjà un petit miracle. Mais on ne sait toujours rien du fond de l'histoire. Il y avait mille raisons



pour qu'il y ait un procès ! La plus flagrante pour moi, ce sont les déclarations faites par le juge Jeroen Burm qui a mené l'instruction. Dans le cadre d'une commission rogatoire au Canada, il expose sa perception du dossier Fortis. C'est accablant. Il explique que l'enquête a conclu au fait que la banque ne publiait pas assez d'informations à l'égard du marché, qu'elle aurait volontairement masqué son exposition aux subprimes, qu'il n'y avait de connaissances suffisantes en interne de ces produits titrisés et de la gestion des risques... Les mêmes subprimes qui ont tout fait planter !



*On a eu un secrétaire d'Etat à la Lutte contre la fraude fiscale et on n'en a plus. Cela fait des années que l'on détricote tous les organes centraux de la police en charge de ces dossiers*



informations mensongères et trompeuses aux Pays-Bas. Dans une affaire d'une telle ampleur où l'on a fait appel à l'épargne publique, une explication claire était méritée.

**On en arrive à la prescription des faits, à l'absence de charges suffisantes, annoncée en 2020 et à des dirigeants définitivement innocentés, sans procès. Une issue inévitable ?**

J'ai appris en 2018 que cette piste allait être privilégiée. Si cela n'avait pas été le cas, à la grosse louche, avec le système belge de justice actuel, on aurait eu une décision, toujours pas définitive, vingt ans après les faits ! On aurait donc de toute façon dépassé le délai raisonnable. C'est la même chanson pour la plupart des gros dossiers financiers confiés à la justice belge...

**L'ancien procureur du Roi en charge du dossier, Jean-Marc Meilleur, vous a dit : « Le système belge ne permet de réaliser de telles enquêtes, il n'est pas assez agile »...**

L'un des derniers gros dossiers « éco-fin » est celui d'HSBC pour lequel le juge Michel Claise a encouragé la transaction pénale. C'est une démarche controversée. Mais de cette manière, il a obtenu des résultats : 300 millions dans les caisses de l'Etat. Prenez le dossier du holding Bois sauvage (un sous-dossier dans le dossier Fortis, NDLR) : il y a eu une transaction pénale encore une fois et donc également absence de reconnaissance de culpabilité. Les dirigeants ont payé 8 millions d'euros, ils risquaient une condamnation à 40 millions... Le cynisme de la finance ? Le titre a grimpé après l'annonce parce que le marché a considéré qu'ils avaient bien joué leur coup... Malheureusement, on n'a pas mieux que ça aujourd'hui. On devrait pouvoir arriver en Belgique jusqu'au procès, mais ce n'est pas possible avec notre système malade.

**On ne peut s'empêcher de penser à une justice de classe...**

Le commun des mortels ne peut pas transiger, il n'en a pas les moyens. J'ai dédié mon livre à Christian Héryn. Une source qui est décédée. C'était un cadre pensionné de Renault, qui a perdu les économies d'une vie dans le dossier Fortis. Il en a fait une question de prin-

**L'affaire Fortis a signé l'explosion de l'épargne de milliers de Belges.**

© GINO DICANDIO (ST)/ LE SOIR.

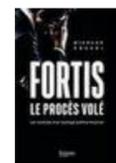
cipe. Il s'est battu jusqu'au bout, il a épuisé toutes les procédures possibles et finalement, il a dû signer la transaction Ageas. Il ne voulait pas monter dans l'accord mais il allait tout perdre ; il a signé un peu contraint et forcé. Alexandre Van Damme (AB Inbev) a aussi fait du dossier Fortis une question de principe, il a fait appel après avoir perdu en première instance et c'est sans doute une bonne chose. Mais lui en a les moyens. Je serais moi-même embrigadé dans un gros procès comme victime financière : je n'y vais pas. Je sais comment fonctionne le système. C'est assez horrible de penser cela.

**Un énième leaks, les « Pandora Papers », est en train d'être révélé, qui implique à nouveau des personnalités belges : peut-on parler d'une absence de volonté politique chez nous en matière de lutte contre la délinquance financière et d'évasion fiscale ?**

On a eu un secrétaire d'Etat à la Lutte contre la fraude fiscale et on n'en a plus. C'est un constat. Le procureur général explique qu'il n'a pas assez de policiers et d'enquêteurs à Bruxelles en section Ecofin (en charge des affaires financières, NDLR). Cela fait des années que l'on détricote tous les organes centraux de la police en charge de ces dossiers. On arrive à des résultats catastrophiques : prenez le dossier Sabena, vingt ans après la faillite, les procédures pénales et civiles ne sont toujours pas bouclées !

**Maurice Lippens, vous pensez quoi de lui aujourd'hui ?**

Je n'ai pas de regard sur lui, je ne le connais pas. Je n'ai rien perdu dans cette affaire et je ne veux pas juger. Je pense cependant que lui comme Jean-Paul Votron auraient dû faire leur mea culpa. Reconnaître publiquement certaines erreurs, au minimum. Cela aurait aidé.



**Fortis, le procès volé : les coulisses d'un naufrage politico-financier**  
NICOLAS KESZEI  
Kennés Editions

## L'affaire Fortis pour les nuls

En septembre 2008, Lehman Brothers fait faillite, plusieurs grandes banques européennes suivent rapidement (mais seront sauvées par les finances publiques). En cause : leur exposition aux fameux subprimes, actifs titrisés pourris. Fortis a pour 8 milliards de ces produits toxiques en portefeuille. Autre problème : la banque belge s'est également récemment lancée dans le rachat de la néerlandaise ABN Amro. Elle a déboursé pour ce faire 24 milliards d'euros, dont une partie financée via des emprunts à refinancer régulièrement, ce qui est devenu mission impossible... Fin du mois, elle est sauvée de justesse par les gouvernements belge, néerlandais et luxembourgeois. Les 11 milliards injectés ne suffiront pourtant pas : le 3 octobre, la banque est finalement démantelée. Le 6, la Belgique vend 75 % de la banque belge au français BNP

Paribas. Le cours de la banque s'est entre-temps écrasé, les actionnaires qui ont pour la plupart souscrit à de nouvelles actions dans le cadre du rachat d'ABN Amro, s'opposent majoritairement à la transaction, craignant de tout perdre. Plusieurs plaintes au civil et au pénal sont déposées par ces derniers. L'affaire Fortis ira jusqu'à entraîner la chute du gouvernement Leterme, pointé du doigt, en décembre. Une commission d'enquête est ouverte par la Chambre en 2009. En 12 ans, différents jugements tomberont. Au civil, l'affaire se solde sur une transaction de 1,3 milliard d'euros, signée par une large majorité des actionnaires. Au pénal, on apprend en 2020 qu'il n'y aura pas de procès : les faits sont prescrits, il n'y a pas assez de charges. Les sept cadres de Fortis inculpés sont définitivement innocentés. A.C.